

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2504

présenté par

Mme Pochon, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 1ER A

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« compte tenu de la politique nationale d'immigration et d'intégration »

les mots :

« au regard de la nécessité d'un accueil digne des personnes exilées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer l'objectif de proposer un accueil digne aux personnes exilées et aux personnes migrantes souhaitant s'installer en France. Cet amendement souhaite également préserver l'autonomie des communes dans leurs décisions. Si des communes ou communautés de communes souhaitent innover dans l'accueil et l'intégration des personnes migrantes, c'est la fierté de la France que de leur permettre de mettre en œuvre la fraternité, au cœur de nos principes républicains.

Cet amendement a été inspiré par l'association ANVITA.